

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article1188>



**- Décret et Arrêté du 28 juin
2021 portant régime
indemnitaire spécifique en
faveur des personnels
exerçant dans les écoles ou
établissements relevant des
programmes « Réseau
d'éducation prioritaire renforcé**

» et « réseau d'éducation prioritaire »

- Personnels | Formations - Informations des Personnels -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : mardi 29 juin 2021

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0149 du 29 Juin 2021

* Décret n° 2021-825 du 28 juin 2021 modifiant le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « réseau d'éducation prioritaire »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043711782>

* Arrêté du 28 juin 2021 modifiant l'arrêté du 28 août 2015 fixant les taux annuels en application du décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043711806>